

VIENNE : TROIS DÉCLARATIONS, UN AVEU

En dix jours, le nouvel envoyé de la Russie auprès de l'OSCE a déclaré au Conseil permanent que la guerre se poursuivra jusqu'à ce que le « parti de la guerre » européen soit « mis hors d'état de nuire » — « ou bien jusqu'à l'effondrement militaire complet du régime de Kyiv », issue qu'il a jugée plus probable —, que personne ne fera à Kyiv « le cadeau » d'un cessez-le-feu en raison de Minsk, et qu'il « s'avère » que frapper des centrales électriques, des ponts et des voies ferrées « n'est pas permis ». Le registre répond à chaque formule — et la troisième est un aveu que la Cour pénale internationale a déjà qualifié pénalement.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
OCT. 2026

4

officiers supérieurs russes visés par des mandats d'arrêt de la CPI pour la campagne contre l'infrastructure électrique de l'Ukraine (Kobylash, Sokolov · Choïgou, Guerassimov) [A](#)

Chambre préliminaire II de la CPI, 5 mars 2024 et 24 juin 2024

≥ 19 · 5

tués à Pryluky, dont 5 enfants — au moins 19 (Secrétariat de l'ONU, SC/16472, Niveau A) ; 22 selon les autorités ukrainiennes (Niveau B) — lors du barrage du 7 oct. 2026 d'environ 70 missiles, plus des dizaines de Shahed et 46 drones à réaction, que Polyanskiy a qualifié de frappes contre des « installations soutenant l'armée de Kyiv » [A](#) [B](#)

Secrétariat de l'ONU devant le Conseil de sécurité, 9 oct. 2026 (SC/16472) ; Service d'urgence de l'État de l'Ukraine, 8 oct. 2026 ; Zelensky / Armée de l'air ukrainienne via Reuters, 7 oct. 2026 ; déclaration de l'UE, Conseil permanent de l'OSCE n° 1580, 8 oct. 2026

328 · 2,105

civils tués · blessés en Ukraine en septembre 2026 — le bilan de septembre le plus lourd depuis février 2022 [A](#)

HRMMU, point sur la protection des civils, 15 oct. 2026

Point 1

de l'« Ensemble de mesures » de Minsk que la Russie a cosigné et porté devant le Conseil de sécurité : un « cessez-le-feu immédiat et global » [A](#)

S/RES/2202 (2015), annexe I, adoptée à l'unanimité le 17 févr. 2015

L'ESSENTIEL

L'aveu est consigné. « Il s'avère que frapper des ponts, des centrales électriques, des installations ferroviaires et des entrepôts n'est pas permis. » Cela ne « s'avère » pas : la CPI a conclu en 2024 qu'il existait des motifs raisonnables de croire que les frappes russes contre l'infrastructure électrique de l'Ukraine étaient dirigées contre des biens de caractère civil, et a délivré des mandats contre les officiers qui les ont dirigées. La mission de la Russie auprès de l'OSCE a désormais déclaré, par écrit, que les centrales électriques sont la cible.

Minsk est le mauvais bouclier. La Russie a rédigé et cosigné l'Ensemble de mesures de Minsk, dont le premier point était un cessez-le-feu, l'a porté devant le Conseil de sécurité sous la forme de la résolution 2202, s'en est dite garante pendant sept ans — puis a déclaré le 22 févr. 2022 que les accords « n'existent plus ». Merkel et Hollande ont dit que Minsk avait donné du temps à l'Ukraine ; ni l'un ni l'autre n'a dit qu'il s'agissait d'une imposture, et Poutine lui-même a dit que leurs propos l'avaient surpris.

Le but de guerre est énoncé. « Jusqu'à l'effondrement militaire complet du régime de Kyiv » n'est pas une préoccupation de sécurité ; c'est l'exigence de la défaite d'un État Membre de l'ONU. Mise en regard de la déclaration au Conseil du 9 oct. selon laquelle la Russie « n'a jamais refusé » de négocier, les deux affirmations ne peuvent être vraies à la fois.

La semaine qu'il a décrite. Les « frappes contre des installations soutenant l'armée de Kyiv » évoquées par Polyanskiy étaient le barrage du 7 oct. : environ 70 missiles, plus des dizaines de Shahed et 46 drones à réaction ; à Pryluky, un immeuble d'habitation de cinq étages, au moins 19 morts dont cinq enfants (Secrétariat de l'ONU, SC/16472) — 22 selon les autorités ukrainiennes ; et le propre ministère russe de la Défense désignant « Plastmass-Pryluky » comme point visé.

Pour être juste. L'Ukraine frappe effectivement des raffineries, des dépôts et des ponts en Russie et le reconnaît ; le HCDH relaie les victimes signalées par la Russie (496 tués, janv.-sept. 2026), qu'il ne peut pas vérifier. Le droit lie les deux parties. Il ne fait pas des violations de l'une une autorisation pour celles de l'autre — et l'Ukraine accepte un cessez-le-feu complet depuis mars 2025 ; la Russie, à Vienne, a déclaré qu'elle ne le ferait pas.

LES SEPT ALLÉGATIONS

Dmitry Polyanskiy · CP n° 1579 · 1er oct.	« Notre opération militaire spéciale se poursuivra jusqu'à ce que le "parti de la guerre" en Europe soit mis hors d'état de nuire et que les élites européennes cessent de "mettre des bâtons dans les roues" des efforts visant à instaurer une paix réelle. Ou bien jusqu'à l'effondrement militaire complet du... »	Exact — et contredit par la propre ligne de la Russie à l'ONU
Dmitry Polyanskiy · CP n° 1580 · 8 oct.	« Kyiv pourrait bien être prêt à un cessez-le-feu — pour panser ses plaies, faire le plein d'armes et rassembler ses forces — mais personne n'a l'intention de faire à nouveau un tel cadeau au régime de Kyiv et à ses parrains, en se souvenant de l'histoire des ... »	Lecture erronée de Minsk — c'est la Russie qui l'a rédigé
Glose de RIA Novosti sur l'« histoire des accords de Minsk » évoquée par Polyanskiy · 8 oct.	« [Après le début de l'opération militaire spéciale, Hollande, Merkel et Johnson ont déclaré que] ni la France, ni l'Allemagne, ni le Royaume-Uni n'ont jamais pris les accords de Minsk au sérieux... et ne s'en sont servis que pour gagner du temps afin que Kyiv puisse renforç... »	Cite Merkel et Hollande de manière inexacte ; aucune déclaration de Johnson trouvée
Dmitry Polyanskiy · CP n° 1580 · 8 oct.	« Le chef du régime de Kyiv ne se lasse pas de menacer la Russie d'une escalade qu'il n'est pas en mesure de mener... les cibles touchées par les frappes de riposte des Forces armées russes contre les installations soutenant la machine de guerre de Kyi... »	Contredit par les observateurs
Dmitry Polyanskiy · Telegram de la mission, relayé par RIA Novosti · 10 oct.	« Il s'avère que frapper des ponts, des centrales électriques, des installations ferroviaires et des entrepôts n'est pas permis. Ou plutôt, personne n'y est autorisé — sauf Zelensky. (traduit) »	Déjà jugé — et auto-incriminant
Dmitry Polyanskiy · Telegram de la mission · 10 oct.	« Décidez-vous enfin sur votre position de principe, mesdames et messieurs — et, pour commencer, retenez vos protégés à Kiev, sinon il ne restera bientôt plus rien de l'infrastructure de l'Ukraine ! (traduit) »	Auto-incriminant — une menace contre des infrastructures civiles
Dmitry Polyanskiy · Telegram de la mission · 10 oct.	« Aujourd'hui, tous ceux qui se réjouissaient autrefois des frappes des combattants ukrainiens contre des infrastructures en Russie, qui menaçaient nos ponts et notre secteur énergétique, se sont soudain mis à hurler au sujet des objets frappés en Ukraine. (traduit) »	En partie exact — et le tu quoque n'est pas un moyen de défense

CE QUE NOUS DEMANDONS

Demander au Secrétariat de l'OSCE de publier sans délai les textes PC.DEL russes des 1er et 8 oct. 2026, afin que le dossier soit celui du Conseil et non celui de RIA · verser au dossier la déclaration du 10 oct. sur les « centrales électriques » lors du prochain Conseil permanent et au Conseil de sécurité, en regard des mandats de la CPI du 5 mars et du 24 juin 2024 · demander à la Russie si elle maintient sa propre résolution 2202 (2015) et le cessez-le-feu de Minsk qu'elle a cosigné · soutenir les travaux de la Commission d'enquête et de la HRMMU sur la campagne d'automne contre le secteur énergétique ainsi que le Plan d'intervention hivernale d'OCHA (358 M\$) · réaffirmer le cessez-le-feu que l'Ukraine a accepté le 11 mars 2025 et demander à la Russie, à Vienne, de l'accepter.

LE CONTEXTE ET LE DOSSIER	
Format	Conseil permanent de l'OSCE — séance plénière hebdomadaire des 57 États participants, Hofburg, Vienne ; séances fermées à la presse ; les déclarations des délégations sont distribuées sous forme de documents PC.DEL puis publiées sur osce.org (au 21 oct. 2026, les derniers textes PC.DEL publiés datent d'août 2026 — les déclarations d'octobre ne sont pas encore en ligne)
Séances	CP n° 1579 (1er oct. 2026) · CP n° 1580 (8 oct. 2026) · publication Telegram de la mission russe, 10 oct. 2026 (pas une déclaration au Conseil ; relayée par RIA Novosti le jour même)
Intervenant	Dmitry Polyanskiy, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'OSCE depuis le décret présidentiel du 29 déc. 2025 (auparavant Premier Représentant permanent adjoint auprès de l'ONU, New York)
Source	Aucun compte rendu in extenso de l'OSCE. Textes diffusés par RIA Novosti (« le texte de sa déclaration est en possession de RIA Novosti ») et par la chaîne Telegram de la mission ; les citations ci-dessous sont traduites du russe — à remplacer par le texte anglais PC.DEL lorsqu'il sera publié
Contexte	Barrage du 7 oct. (environ 70 missiles, plus des dizaines de Shahed et 46 drones à réaction ; Pryluky : ≥19 morts selon SC/16472, 22 selon les autorités ukrainiennes) · bombe planante sur deux autobus à Kramatorsk le 8 oct. (≥33 morts) · exposé d'urgence au Conseil de sécurité le 9 oct. (SC/16472) · mise à jour de septembre de la HRMMU publiée le 15 oct. · l'état-major général russe annonce des « frappes massives » contre l'énergie, 15–16 oct.
Résultat	Aucun. Le Conseil permanent ne prend aucune décision au titre du point de l'ordre du jour « Agression en cours de la Russie contre l'Ukraine » ; la déclaration de l'UE (CP 1580) et les États alignés ont exigé que la Russie « cesse immédiatement et sans condition son agression »

LES INTERVENANTS		
Dmitry Polyanskiy	Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'OSCE (décret du 29 déc. 2025) ; Premier Représentant permanent adjoint auprès de l'ONU 2018–2025	A prononcé les déclarations du 1er oct. et du 8 oct. au Conseil permanent ; auteur de la déclaration Telegram du 10 oct. sur les frappes contre les infrastructures
Mission de la Russie auprès de l'OSCE (service de presse)	Chaîne Telegram RusMissionOSCE	A publié le texte du 10 oct. (publication 8616) que RIA Novosti a relayé dans l'heure
RIA Novosti	Agence de presse d'État	Seul vecteur public des déclarations des 1er et 8 oct. (« texte en possession de RIA Novosti ») ; a ajouté, en son nom propre, la glose sur Merkel/Hollande/Johnson à l'article du 8 oct.

CE QU'ONT DIT LES AUTRES	
Union européenne (+ Albanie, Andorre, Géorgie, Islande, Liechtenstein, Moldova, Monaco, Monténégro, Macédoine du Nord, Norvège, Saint-Marin, Ukraine) · CP n° 1580, 8 oct.	« Le 7 octobre, la Russie a mené l'une des plus importantes attaques contre l'Ukraine de ces dernières semaines... environ 70 missiles — dont beaucoup balistiques — et des drones, tuant au moins 22 personnes, dont 5 enfants » ; frappes contre des écoles à Soumy et Kyiv ; 4 278 écoles endommagées et 428 détruites ; a exigé que la Russie « cesse immédiatement et sans condition son agression » et accepte « un cessez-le-feu complet, immédiat et inconditionnel ».
Union européenne · CP n° 1578, 24 sept.	A qualifié la guerre de la Russie de « guerre d'agression illégale et non provoquée contre l'Ukraine » et rejeté la proposition d'ordre du jour de la Russie comme une tentative de la justifier.
Royaume-Uni · Conseil de sécurité, 9 oct. (même semaine)	La Russie « cherche à faire paraître routinier ce qui est inacceptable » ; une publication du MoD russe affirmait que les Ukrainiens allaient « geler » et le Kremlin a qualifié le système énergétique de « talon d'Achille » ; « cibler directement des infrastructures civiles peut constituer un crime de guerre » (SC/16472).
France · Conseil de sécurité, 9 oct.	Moscou cible « les conditions mêmes de l'existence du peuple ukrainien sur sa propre terre » ; a exigé un « cessez-le-feu immédiat, global et inconditionnel » et soutenu un moratoire sur les attaques contre l'énergie et en mer Noire (SC/16472).
États-Unis · Conseil de sécurité, 9 oct.	« Les tueries doivent cesser » ; le conflit ne prendra fin « que par des négociations » ; poursuite de la médiation des pourparlers trilatéraux (SC/16472).
États nordiques (la Norvège pour DK, FI, IS, SE) · Conseil de sécurité, 9 oct.	A mis en garde contre l'hiver le plus rude à ce jour ; a appelé à un accès humanitaire sûr et à un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel (SC/16472).
Allemagne · Conseil de sécurité, 9 oct.	« Mépris imprudent et délibéré du droit international humanitaire » ; « En tant qu'Européens, nous sommes prêts à dialoguer. L'Ukraine est prête à dialoguer » (SC/16472).
Pologne · Conseil de sécurité, 9 oct.	« La Russie ne peut pas obtenir une paix légitime à coups de bombes » (SC/16472).

CE QUE LES DÉCLARATIONS ONT PASSÉ SOUS SILENCE	COMMENT LE RÉCIT CIRCULE
- Que la Russie a cosigné l'Ensemble de mesures de Minsk (12 févr. 2015, Groupe de contact trilatéral avec l'OSCE) et parrainé son approbation par le Conseil de sécurité — la résolution 2202 (2015), adoptée à l'unanimité le 17 févr. 2015, « demande à toutes les parties d'appliquer pleinement l'Ensemble de mesures, y compris un cessez-le-feu global » (Couverture des réunions de l'ONU SC/11785). - Que la Russie a elle-même mis fin à Minsk : le 22 févr. 2022, le président Poutine a déclaré que les accords de Minsk « n'existent plus », au lendemain de la reconnaissance de la « RPD » et de la « RPL » (conférence de presse du Kremlin, 22 févr. 2022). - Que la Cour européenne des droits de l'homme (Grande Chambre, Ukraine et Pays-Bas c. Russie, 9 juil. 2025) a conclu que la Russie exerçait un contrôle effectif sur les zones tenues par les séparatistes à partir du 11 mai 2014 — autrement dit, la Russie était partie au conflit auquel Minsk devait mettre fin, et non médiatrice. - Que la CPI a délivré en 2024 des mandats d'arrêt contre quatre officiers supérieurs russes pour la campagne contre l'infrastructure électrique de l'Ukraine, concluant à l'existence de motifs raisonnables de croire que les frappes « étaient dirigées contre des biens de caractère civil » (CPI, 5 mars et 24 juin 2024) — la même catégorie de cibles dont Polyanskiy dit qu'il « s'avère » qu'elle n'est pas permise. - Que l'Ukraine a accepté un cessez-le-feu complet et inconditionnel depuis le 11 mars 2025 (Djeddah) — position réaffirmée par 47 États au Conseil de sécurité le 23 sept. 2026 — et que le Secrétariat de l'ONU a demandé aux deux parties un « cessez-le-feu immédiat, complet et inconditionnel » le 9 oct. 2026 (SC/16472).	Chaque déclaration a été publiée par RIA Novosti en quelques heures (1er oct. 15:05, 8 oct. 14:00–14:01, 10 oct. 14:56 heure de Moscou) sous les titres « La Russie poursuivra l'« opération militaire spéciale » jusqu'à l'effondrement complet du régime de Kyiv », « La Russie n'a pas l'intention d'accorder un cessez-le-feu à Kyiv » et « L'infrastructure de l'Ukraine sera détruite si l'Occident ne retient pas Kyiv », puis reprise par Lenta, Gazeta.ru et des médias régionaux. La formule sur Minsk a circulé avec la glose propre à RIA selon laquelle Merkel, Hollande et Johnson « n'ont jamais pris les accords de Minsk au sérieux » — des mots qu'aucun d'eux n'a prononcés. Le Conseil siégeant à huis clos et les textes PC.DEL paraissant des semaines plus tard, la version russe est la seule en circulation.

AFFIRMATION, FAITS, CONCESSION (1-4)

Chaque affirmation telle que formulée, avec la date, le lieu et un lien ; le dossier auquel elle se heurte, avec le niveau des éléments de preuve ; et ce qu'elle concède. Les mots entre crochets sont ceux du Hub.

AFFIRMATION 1 · DMITRI POLYANSKIY · CONSEIL PERMANENT N° 1579 · 1ER OCT.

« Notre « opération militaire spéciale » se poursuivra jusqu'à ce que le "parti de la guerre" en Europe soit hors d'état de nuire et que les élites européennes cessent de "mettre des bâtons dans les roues" des efforts visant à instaurer une paix véritable. Ou bien jusqu'à l'effondrement militaire complet du régime de Kiev. [RIA Novosti ajoute : selon Polyanskiy, la probabilité du second scénario semble même plus élevée, compte tenu du rythme de progression des troupes russes.] (traduit) »

Déclaration à une séance à huis clos du Conseil permanent de l'OSCE, Vienne, 1er oct. 2026, texte publié par RIA Novosti, 1er oct. 2026, 15:05 heure de Moscou — <ria.ru/20261001/rossija-2121468488.html> (traduit du russe)

AFFIRMATION 2 · DMITRI POLYANSKIY · CONSEIL PERMANENT N° 1580 · 8 OCT.

« Kiev est peut-être tout à fait prêt à un cessez-le-feu — pour panser ses plaies, faire des stocks d'armes et rassembler ses forces —, mais personne n'a l'intention de faire à nouveau un tel cadeau au régime de Kiev et à ses commanditaires, au souvenir de l'histoire des accords de Minsk. (traduit) »

Déclaration au Conseil permanent de l'OSCE, 8 oct. 2026, texte publié par RIA Novosti, 8 oct. 2026, 14:00 — <ria.ru/20261008/rossija-2123186991.html> (traduit du russe)

AFFIRMATION 3 · GLOSE DE RIA NOVOSTI SUR « L'HISTOIRE DES ACCORDS DE MINSK » ÉVOQUÉE PAR POLYANSKIY · 8 OCT.

« [Après le début de l'« opération militaire spéciale », Hollande, Merkel et Johnson ont déclaré que] ni la France, ni l'Allemagne, ni le Royaume-Uni n'ont jamais pris les accords de Minsk au sérieux... et ne les ont utilisés que pour gagner du temps afin que Kiev puisse renforcer ses forces et se préparer à un conflit avec la Russie. (traduit ; termes de RIA, publiés avec la déclaration) »

RIA Novosti, 8 oct. 2026, même article ; l'affirmation revient dans les déclarations du MAE russe et de la mission depuis déc. 2022 — <ria.ru/20261008/rossija-2123186991.html>

AFFIRMATION 4 · DMITRI POLYANSKIY · CONSEIL PERMANENT N° 1580 · 8 OCT.

« Le chef du régime de Kiev ne se lasse pas de menacer la Russie d'une escalade qu'il n'est pas en mesure de mener... les cibles touchées par les frappes de représailles des forces armées russes contre les installations soutenant la machine de guerre de Kiev sont si nombreuses... (traduit) »

Déclaration au Conseil permanent de l'OSCE, 8 oct. 2026, texte publié par RIA Novosti, 8 oct. 2026, 14:01 — <ria.ru/20261008/zelenskij-2123187188.html>

EXACT — ET CONTREDIT PAR LA PROPRE LIGNE DE LA RUSSIE À L'ONU

Preuves

A

Il s'agit d'une autodescription, prise comme telle : la condition énoncée pour mettre fin à la guerre est la défaite militaire du gouvernement ukrainien. Huit jours plus tard, au Conseil de sécurité (9 oct., SC/16472), le représentant de la Russie a déclaré que Moscou « n'a jamais refusé » de négocier et que c'est Kiev qui « a sciemment choisi d'aggraver la situation ». Le Secrétariat de l'ONU a, le même jour, appelé à un « cessez-le-feu complet, immédiat et inconditionnel » (SC/16472). L'Ukraine a accepté un cessez-le-feu complet de 30 jours le 11 mars 2025 (déclaration conjointe de Djeddah) et 47 États l'ont réaffirmé au Conseil le 23 sept. 2026.

Ce que l'affirmation concède : Le but de guerre : non pas des « garanties de sécurité » ou une « dénazification », mais l'effondrement du gouvernement d'un État Membre de l'ONU — l'objet même de l'article 2(4) de la Charte des Nations Unies.

LECTURE ERRONÉE DE MINSK — C'EST LA RUSSIE QUI L'A RÉDIGÉ

Preuves

A

Le point 1 de l'Ensemble de mesures de Minsk (12 févr. 2015) est un « cessez-le-feu immédiat et global » ; l'ambassadeur de la Russie l'a cosigné au sein du Groupe de contact trilatéral, et la Russie a rédigé et présenté la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité le 17 févr. 2015, qui « demande à toutes les parties d'appliquer intégralement l'Ensemble de mesures, y compris un cessez-le-feu global » (SC/11785). Pendant sept ans, la Russie s'est présentée comme garante et a exigé que l'Ensemble de mesures soit appliqué « à la lettre » (Tchourkine, SC/11785). Le 22 févr. 2022, le Président Poutine a déclaré que les accords « n'existent plus ». La Grande Chambre de la CEDH a depuis conclu que la Russie contrôlait les « républiques » depuis le 11 mai 2014 (9 juil. 2025) — une partie, non un garant. Le « cadeau » que la Russie refuse aujourd'hui est précisément ce qu'elle a signé.

Ce que l'affirmation concède : Que la Russie refuse un cessez-le-feu par principe — la réponse à la question « qui bloque le cessez-le-feu », selon les propres termes de la Russie.

CITE MERKEL ET HOLLANDE DE MANIÈRE INEXACTE ; AUCUNE DÉCLARATION DE JOHNSON TROUVÉE

Preuves

A

C

Merkel, Die Zeit, 7 déc. 2022 : « L'accord de Minsk de 2014 était une tentative de donner du temps à l'Ukraine. Elle a aussi utilisé ce temps pour se renforcer, comme on peut le voir aujourd'hui » (« ... war der Versuch, der Ukraine Zeit zu geben »). Hollande, Kyiv Independent, 28 déc. 2022 : « Oui, Angela Merkel a raison sur ce point... C'est le mérite des accords de Minsk d'avoir donné cette possibilité à l'armée ukrainienne. » Ni l'un ni l'autre n'a dit que les accords n'avaient jamais été pris au sérieux ou qu'ils étaient une ruse ; tous deux ont décrit un conflit gelé qui a permis de gagner du temps. Réaction de Poutine lui-même (Bichkek, 9 déc. 2022) : « Franchement, c'était tout à fait inattendu pour moi » — autrement dit, Moscou considérait la partie allemande comme sincère. Aucune déclaration de Boris Johnson selon laquelle le Royaume-Uni « n'a jamais pris Minsk au sérieux » n'a été trouvée ; le Royaume-Uni ne faisait pas partie du format Normandie (France, Allemagne, Russie, Ukraine). La Mission spéciale d'observation de l'OSCE a consigné des violations du cessez-le-feu par les deux parties tout au long de la période 2015-2022 (rapports quotidiens).

Ce que l'affirmation concède : Que Minsk était un cessez-le-feu qui a tenu, même mal, pendant sept ans — ce que serait précisément le « cadeau » de 2026.

CONTREDIT PAR LES OBSERVATEURS

Preuves

A

B

C

Les « cibles » de la nuit et de la journée précédentes : le 7 oct., la Russie a lancé environ 70 missiles ainsi que des dizaines de Shahed et 46 drones à réaction (Zelensky / Armée de l'air via Reuters, 7 oct.) ; la déclaration de l'UE au Conseil permanent a fait état d'« environ 70 missiles — dont beaucoup de missiles balistiques — et drones, qui ont tué au moins 22 personnes, dont 5 enfants » (déclaration de l'UE, Conseil permanent n° 1580, 8 oct.). Le Secrétariat de l'ONU a indiqué au Conseil de sécurité le 9 oct. qu'un missile « a détruit un immeuble d'habitation » à Pryluky, tuant au moins 19 personnes dont cinq enfants, et qu'en une semaine plus de 100 civils avaient été tués et au moins 429 blessés (SC/16472). Le ministère russe de la Défense a inscrit « Plastmass-Pryluky » parmi les entreprises frappées le 7 oct. (Rossiyskaïa Gazeta, 7 oct.) — l'impact a touché un immeuble d'habitation de cinq étages ; selon les autorités ukrainiennes, 22 personnes ont été tuées, dont cinq enfants, et 54 blessées (Service d'urgence de l'État d'Ukraine, 8 oct. · Niveau B, opérationnel). Mise à jour de septembre de la HRMMU : 328 tués, 2 105 blessés, dont 53 % par des missiles et des drones à longue portée (15 oct. 2026).

Ce que l'affirmation concède : Le barrage de tirs du 7 oct., son ampleur et son mobile, selon son propre terme — « de représailles » : des représailles, que l'article 52(1) du PA I interdit contre des biens de caractère civil.



AFFIRMATION 5 · DMITRI POLYANSKIY · TELEGRAM DE LA MISSION, RELAYÉ PAR RIA NOVOSTI · 10 OCT.

« Il s'avère que frapper des ponts, des centrales électriques, des installations ferroviaires et des entrepôts n'est pas permis. Ou plutôt, personne n'y est autorisé — sauf Zelensky. (traduit) »

Mission de la Russie auprès de l'OSCE, publication Telegram 8616, 10 oct. 2026 — t.me/RusMissionOSCE/8616 ; relayée par RIA Novosti, 10 oct. 2026, 14:56 — ria.ru/20261010/polyanskiy-2123675265.html (traduit du russe)
[t.me/RusMissionOSCE/8616](#)

AFFIRMATION 6 · DMITRI POLYANSKIY · TELEGRAM DE LA MISSION · 10 OCT.

« Décidez-vous enfin sur votre position de principe, mesdames et messieurs — et, pour commencer, retenez vos protégés à Kiev, sinon il ne restera bientôt plus rien de l'infrastructure de l'Ukraine ! (traduit) »

t.me/RusMissionOSCE/8616 ; RIA Novosti, 10 oct. 2026
[t.me/RusMissionOSCE/8616](#)

AFFIRMATION 7 · DMITRI POLYANSKIY · TELEGRAM DE LA MISSION · 10 OCT.

« Aujourd'hui, tous ceux qui se réjouissaient autrefois des frappes des combattants ukrainiens contre des infrastructures en Russie, qui menaçaient nos ponts et notre secteur énergétique, se sont soudain mis à hurler au sujet des objets frappés en Ukraine. (traduit) »

t.me/RusMissionOSCE/8616 ; RIA Novosti, 10 oct. 2026
[t.me/RusMissionOSCE/8616](#)

DÉJÀ JUGÉ — ET AUTO-INCRIMINANT

Preuves

A

C

Chambre préliminaire II de la CPI, 5 mars 2024 : mandats d'arrêt contre le lieutenant-général Sergueï Kobylash (Aviation à long rayon d'action) et l'amiral Viktor Sokolov (Flotte de la mer Noire) pour les « frappes de missiles menées par les forces armées russes contre l'infrastructure électrique ukrainienne d'au moins le 10 octobre 2022 jusqu'à au moins le 9 mars 2023 » — les crimes de guerre consistant à diriger des attaques contre des biens de caractère civil (art. 8(2)(b)(ii)) et à causer des dommages incidents excessifs (art. 8(2)(b)(iv)), ainsi que le crime contre l'humanité d'autres actes inhumains (art. 7(1)(k)). 24 juin 2024 : les mêmes charges contre Sergueï Choïgou et Valeri Guerassimov ; la Chambre a conclu qu'il existait des motifs raisonnables de croire que « les frappes alléguées étaient dirigées contre des biens de caractère civil » et, pour toute installation qui aurait pu constituer un objectif militaire, que les dommages civils attendus « auraient été manifestement excessifs par rapport à l'avantage militaire attendu ». La Commission d'enquête a conclu que les vagues d'attaques contre les infrastructures énergétiques à partir du 10 oct. 2022 pourraient constituer des crimes contre l'humanité (A/HRC/55/66, mars 2024) et a averti le 21 sept. 2026 que la poursuite des attaques « accroissait la vulnérabilité des civils » à l'approche de l'hiver. Frapper des centrales électriques n'est pas « permis » lorsque l'effet prévisible est de priver des millions de personnes de chauffage, d'eau et d'électricité (PA I, art. 51(5)(b), 52 et 54).

Ce que l'affirmation concède : Par écrit, sur la propre chaîne de la Mission : que les centrales électriques, les voies ferrées et les ponts sont les cibles — l'élément que la CPI devait prouver.

AUTO-INCRIMINANT — UNE MENACE CONTRE DES INFRASTRUCTURES CIVILES

Preuves

A

C

L'article 51(2) du PA I interdit « les actes ou menaces de violence dont le but principal est de répandre la terreur parmi la population civile » ; l'article 54(2) interdit d'attaquer, de détruire ou de mettre hors d'usage des biens indispensables à la survie de la population civile. Les 15 et 16 oct., le chef de l'État-major général a rapporté au Président que les forces russes « ont commencé des frappes massives contre les installations énergétiques de l'Ukraine » et qu'une « liste de ces objets » avait été établie (Interfax/TASS, 16 oct.) ; le 15 oct., le Président Poutine a déclaré qu'« ils se plaignent déjà à grands cris au sujet de l'énergie... et d'autres objets, y compris les centres de données » (RIA Novosti). Le Secrétariat de l'ONU : « les attaques répétées contre les infrastructures énergétiques risquent de priver un grand nombre de civils de chauffage, d'électricité et d'eau » à l'approche de l'hiver (SC/16472, 9 oct.). OCHA dispose d'un plan hivernal de 358 millions de dollars pour 2 millions de personnes, et « aucune préparation ne saurait remplacer la protection des infrastructures dont dépendent les civils » (SC/16472).

Ce que l'affirmation concède : L'intention : la destruction des infrastructures d'un pays comme moyen de pression sur des États tiers — une logique de représailles, que l'article 52(1) du PA I interdit.

EN PARTIE EXACT — ET LE TU QUOQUE N'EST PAS UN MOYEN DE DÉFENSE

Preuves

A

C

L'Ukraine frappe des raffineries, des dépôts de carburant, des aérodromes et des ponts en Russie et le reconnaît ; le représentant de la Russie les a énumérés au Conseil de sécurité le 9 oct. (SC/16472). Le HCDH consigne des informations faisant état de 496 civils tués et 3 394 blessés en Russie par des attaques ukrainiennes, janv.-sept. 2026 — des chiffres « communiqués par les autorités russes » que le HCDH ne peut vérifier, la Russie ne lui accordant aucun accès (SC/16472 ; DiCarlo, 23 sept. 2026). La règle énoncée par le Secrétariat vaut pour les deux : « Toutes les attaques visant des civils et des infrastructures civiles, où qu'elles se produisent, constituent une violation du droit international humanitaire et doivent cesser immédiatement » (SC/16472). Une raffinerie n'est pas une centrale électrique desservant une ville : la distinction oppose un objectif militaire (PA I, art. 52(2)) à un bien indispensable à la survie de la population civile (art. 54). Et une violation commise par une partie n'autorise jamais l'autre — les représailles contre des biens de caractère civil sont interdites (art. 52(1)).

Ce que l'affirmation concède : Que les frappes russes contre les infrastructures ukrainiennes sont une réponse aux frappes ukrainiennes — un mobile de représailles, déclaré.

CE QUE DIT LA RUSSIE, CE QUE MONTRENT LES FAITS

Chaque ligne confronte une déclaration russe à la constatation d'un organe mandaté ou, à défaut, d'une enquête indépendante. Le niveau de chaque source est indiqué.

LE DOSSIER			
QUESTION	CE QUE DIT LA RUSSIE	CE QUE MONTRENT LES FAITS	SOURCE
Qui refuse un cessez-le-feu	« Personne n'a l'intention de faire un tel cadeau au régime de Kyiv » (8 oct.)	L'Ukraine a accepté un cessez-le-feu complet de 30 jours le 11 mars 2025 ; 47 États l'ont réaffirmé au Conseil de sécurité le 23 sept. 2026 ; l'ONU a appelé à un « cessez-le-feu complet, immédiat et inconditionnel » le 9 oct.	RIA 8 oct. · déclaration de Djeddah · SC/16472
Ce qu'était Minsk II	Un « cadeau » dont Kyiv s'est servi pour se réarmer ; l'Occident « ne l'a jamais pris au sérieux »	Point 1 : cessez-le-feu immédiat et global ; cosigné par la Russie ; approuvé à l'unanimité par la résolution 2202 du Conseil de sécurité ; déclaré inexistant par Poutine le 22 févr. 2022	S/RES/2202 (2015) annexe I · SC/11785 · Kremlin, 22 févr. 2022
Ce qu'a dit Merkel	« N'ont jamais pris les accords de Minsk au sérieux » (glose de RIA)	« Une tentative de donner du temps à l'Ukraine. Elle a aussi utilisé ce temps pour devenir plus forte »	Die Zeit, 7 déc. 2022
Les frappes du 7 oct.	« Installations soutenant l'armée de Kyiv »	environ 70 missiles, plus des dizaines de Shahed et 46 drones à réaction ; Pryluky : ≥19 morts dont 5 enfants (SC/16472, A), 22 selon les autorités ukrainiennes (B) ; immeuble d'habitation détruit ; la propre liste du MoD cite « Plastmass-Pryluky »	UE CP 1580 · SC/16472 · Reuters 7 oct. · Rossiyskaya Gazeta 7 oct.
Les centrales électriques comme cibles	« Il s'avère... pas permis » — présenté comme absurde	Mandats de la CPI contre quatre officiers : attaques contre l'infrastructure électrique « dirigées contre des biens de caractère civil » ; Commission d'enquête : peut constituer des crimes contre l'humanité	CPI 5 mars & 24 juin 2024 · A/HRC/55/66
Bilan civil, sept. 2026	Non mentionné	328 tués, 2 105 blessés ; +85 % par rapport à sept. 2025 ; des victimes civiles enregistrées à Kyiv 22 jours sur 30	HRMMU, 15 oct. 2026
Civils en Russie, janv.–sept. 2026	« 8 000 personnes touchées » (Nebenzia, 9 oct.)	496 tués, 3 394 blessés — selon les autorités russes, invérifiable par le HCDH (pas d'accès)	SC/16472

POUR ÊTRE JUSTE

Le refus russe d'un cessez-le-feu est affirmé ouvertement et constamment (Lavrov 23 sept., Polyanskiy 1er et 8 oct., Peskov 12 oct.). C'est franc, et le Hub le traite comme tel : il ne s'agit pas de dire que la Russie cache sa position, mais que cette position contredit la formule « n'a jamais refusé de négocier » employée à l'ONU.

Les propos tenus en 2022 par Merkel et Hollande étaient maladroits et ont été lus par beaucoup — pas seulement à Moscou — comme signifiant que Minsk n'avait jamais été destiné à être appliqué. La lecture du Hub (une tentative de gagner du temps ; un conflit gelé ; pas d'imposture) est le texte des entretiens ; le lecteur devrait les vérifier.

L'Ukraine frappe bien des cibles énergétiques et de transport en Russie ; le HCDH relaie des victimes signalées par la Russie qu'il ne peut vérifier. Les règles du DIH citées ici lient aussi l'Ukraine.

Les citations des 1er et 8 oct. reposent sur des textes diffusés par RIA Novosti ; les documents PC.DEL de l'OSCE pour octobre ne sont pas encore publiés. Si le texte anglais PC.DEL diffère, il fait foi.

ÉTABLI, TENDANCE, POSITION

Ce que les organes mandatés ont établi, ce que les faits révèlent comme tendance et ce qui relève d'une position — en les maintenant distincts. Viennent ensuite les éléments de langage et les questions à prévoir.

LE DROIT

Charte des Nations Unies, art. 2(4) ; résolution ES-11/1 de l'AG (2 mars 2022) : l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État est interdit ; « jusqu'à l'effondrement militaire complet du régime de Kyiv » énonce l'objet interdit.

PA I, art. 48, 51(2), 52(1)–(2) : distinction ; interdiction des menaces de violence visant à répandre la terreur parmi la population civile ; les biens de caractère civil ne doivent être l'objet ni d'attaques ni de représailles ; un objectif militaire doit apporter une contribution effective à l'action militaire et sa destruction offrir un avantage militaire précis — une centrale électrique desservant une ville en hiver ne satisfait pas à ce critère lorsque le dommage prévisible touche la population (**art. 51(5)(b), art. 54(2)** sur les biens indispensables à la survie de la population civile ; **art. 56** sur les barrages, les digues et les centrales nucléaires de production d'énergie électrique).

Statut de Rome, art. 8(2)(b)(ii), 8(2)(b)(iv), 7(1)(k) : les chefs d'accusation des mandats de la CPI des 5 mars et 24 juin 2024 pour la campagne énergétique ; « il s'avère... pas permis » est la conclusion de la Chambre, non une découverte.

S/RES/2202 (2015), annexe I, point 1 : « cessez-le-feu immédiat et global » — le cessez-le-feu de Minsk que la Russie a cosigné. **Trois niveaux. Établi :** Mandats de la CPI ; constat par la CEDH du contrôle russe à partir du 11 mai 2014. **Tendance :** Bilans mensuels de la HRMMU ; mises en garde de la Commission d'enquête sur l'énergie. **Position :** Minsk comme « ruse » occidentale — aucun organe ne l'a constaté.

LINES TO TAKE

- « L'envoyé de la Russie à Vienne dit qu'il "s'avère" que frapper des centrales électriques, des ponts et des voies ferrées n'est pas permis. La Cour pénale internationale l'a dit en 2024 — et a délivré quatre mandats. »
- « Le cessez-le-feu de Minsk que la Russie qualifie aujourd'hui de "cadeau" a été rédigé par la Russie et approuvé par la résolution 2202, présentée par la Russie elle-même. La Russie l'a déclaré mort le 22 février 2022. »
- « Merkel a dit que Minsk avait "donné du temps à l'Ukraine". Elle n'a pas dit que c'était une imposture — et Poutine a dit que ses propos l'avaient surpris. »
- « "Jusqu'à l'effondrement militaire complet du régime de Kyiv" est le but de guerre, énoncé à Vienne. "Nous n'avons jamais refusé de négocier" a été dit à New York huit jours plus tard. Les deux ne peuvent être vrais. »
- « Les "installations soutenant l'armée de Kyiv" du 7 octobre comprenaient un immeuble d'habitation à Pryluky. Le ministère russe de la Défense a lui-même cité Pryluky. »
- « L'Ukraine a accepté un cessez-le-feu complet en mars 2025. La Russie, à Vienne, a dit qu'elle n'en accordera pas. C'est toute la réponse à la question "qui bloque la paix". »

QUESTIONS-RÉPONSES

« L'Ukraine frappe aussi l'énergie russe — pourquoi deux poids, deux mesures ? »

« Merkel et Hollande n'ont-ils pas reconnu que Minsk était une ruse ? »

« La Russie dit que Kyiv ne veut un cessez-le-feu que pour se réarmer. »

« Ce ne sont que des textes de RIA Novosti — peut-on s'y fier ? »

« Polyanskiy dit que les cibles sont des installations soutenant l'armée de Kyiv. »

« "L'effondrement militaire complet du régime de Kyiv" est-il vraiment un but de guerre ou simplement de la rhétorique ? »

Il n'y a pas deux poids, deux mesures : l'ONU affirme que toutes les attaques contre des civils et des infrastructures civiles, où qu'elles se produisent, violent le DIH. La différence tient aux objets — les raffineries et dépôts qui approvisionnent une armée d'invasion sont des objectifs militaires ; les centrales qui chauffent des villes en hiver ne le sont pas, c'est pourquoi la CPI a mis en accusation les officiers qui ont dirigé la campagne énergétique russe de 2022–23. Et la violation d'une partie n'autorise jamais celle de l'autre : les représailles contre des biens de caractère civil sont interdites.

Non. Merkel a dit que Minsk était « une tentative de donner du temps à l'Ukraine » et que l'Ukraine avait utilisé ce temps ; Hollande a approuvé. Aucun des deux n'a dit que les accords n'avaient jamais été destinés à être appliqués. La Russie a cosigné Minsk, l'a porté devant le Conseil de sécurité et y a mis fin le 22 février 2022.

La Russie dit qu'elle n'accordera aucun cessez-le-feu — c'est là l'aveu. L'Ukraine a accepté un cessez-le-feu complet et inconditionnel de 30 jours en mars 2025 et l'a réitéré depuis ; le Secrétariat de l'ONU l'a demandé aux deux parties le 9 octobre. Le réarmement pendant un cessez-le-feu est un risque pour les deux parties ; refuser un cessez-le-feu est le choix d'une seule.

Ce sont les propres mots de la délégation russe, tels qu'elle les a diffusés ; la chaîne Telegram de la mission reproduit elle-même le texte du 10 octobre. Le Hub les signale comme traduits et les remplacera par les documents PC.DEL de l'OSCE lorsqu'ils seront publiés.

Le 7 octobre, la Russie a lancé environ 70 missiles, plus des dizaines de Shahed et 46 drones à réaction ; l'ONU a informé le Conseil de sécurité qu'un missile avait détruit un immeuble d'habitation à Pryluky, tuant au moins 19 personnes dont cinq enfants (22 selon les autorités ukrainiennes). Le propre ministère russe de la Défense a désigné une usine de Pryluky comme cible. Le résultat a été un immeuble d'habitation.

C'est la condition énoncée pour mettre fin à la guerre, par le Représentant permanent, dans une déclaration officielle. Prenez-la au mot — elle dit à quoi sert le refus d'un cessez-le-feu.

CE QUE NOUS DEMANDONS

Demander au Secrétariat de l'OSCE de publier sans délai les textes PC.DEL russes des 1er et 8 oct. 2026, afin que le dossier soit celui du Conseil et non celui de RIA · verser au dossier la déclaration du 10 oct. sur les « centrales électriques » lors du prochain Conseil permanent et au Conseil de sécurité, en regard des mandats de la CPI du 5 mars et du 24 juin 2024 · demander à la Russie si elle maintient sa propre résolution 2202 (2015) et le cessez-le-feu de Minsk qu'elle a cosigné · soutenir les travaux de la Commission d'enquête et de la HRMMU sur la campagne d'automne contre le secteur énergétique ainsi que le Plan d'intervention hivernale d'OCHA (358 M\$) · réaffirmer le cessez-le-feu que l'Ukraine a accepté le 11 mars 2025 et demander à la Russie, à Vienne, de l'accepter.

SOURCES		
RIA Novosti (État)	Polyanskiy : la Russie poursuivra l'« opération militaire spéciale » jusqu'à l'effondrement complet du régime de Kyiv, 1er oct. 2026 https://ria.ru/20261001/rossija-2121468488.html	RU
RIA Novosti (État)	La Russie n'a pas l'intention d'accorder un cessez-le-feu à Kyiv, a déclaré Polyanskiy, 8 oct. 2026 https://ria.ru/20261008/rossija-2123186991.html	RU
RIA Novosti (État)	Polyanskiy : Zelensky menace d'une escalade qu'il ne peut mener, 8 oct. 2026 https://ria.ru/20261008/zelenskij-2123187188.html	RU
RIA Novosti (État)	Polyanskiy a appelé l'Occident à retenir les autorités de Kyiv, 10 oct. 2026 https://ria.ru/20261010/polyanskiy-2123675265.html	RU
Mission de la Russie auprès de l'OSCE	Publication Telegram 8616 — déclaration sur les frappes contre les infrastructures, 10 oct. 2026 https://t.me/RusMissionOSCE/8616	RU
360.ru / Izvestia	Poutine nomme Polyanskiy Représentant permanent auprès de l'OSCE, décret du 29 déc. 2025 https://360.ru/news/vlast/putin-naznachil-novogo-postpreda-pri-obse/	C
Service européen pour l'action extérieure	Déclaration de l'UE sur l'agression en cours de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, Conseil permanent de l'OSCE n° 1580, 8 oct. 2026 https://www.eeas.europa.eu/delegations/vienna-international-organisations/eu-statement-russian-federations-ongoing-aggression-against-ukraine-osce-permanent-council-no-1580_en	A
Service européen pour l'action extérieure	Remarques liminaires de l'UE, Conseil permanent de l'OSCE n° 1578, 24 sept. 2026 https://www.eeas.europa.eu/delegations/vienna-international-organisations/eu-opening-remarks-osce-permanent-council-no-1578-vienna-24-september-2026_en	A
Couverture des réunions de l'ONU	SC/16472 — 10237e séance du Conseil de sécurité, 9 oct. 2026 : les frappes russes ont atteint un « nouveau niveau effroyable » https://press.un.org/en/2026/sc16472.doc.htm	A
HRMMU / HCDH	Protection des civils dans les conflits armés — septembre 2026 (15 oct. 2026) https://ukraine.ohchr.org/uk/Protection-of-Civilians-in-Armed-Conflict-September-2026	A
Cour pénale internationale	Situation en Ukraine : les juges de la CPI délivrent des mandats d'arrêt contre Sergueï Kobylash et Viktor Sokolov, 5 mars 2024 https://icc-cpi.int/news/situation-ukraine-icc-judges-issue-arrest-warrants-against-sergei-ivanovich-kobylash-and	A
Cour pénale internationale (texte via le miroir GlobalSecurity)	Situation en Ukraine : mandats d'arrêt contre Sergueï Choïgou et Valery Guerassimov, 24 juin 2024 https://www.globalsecurity.org/wmd/library/news/ukraine/2024/06/ukraine-240625-icc01.htm	A
ONU Info / Commission d'enquête	Les attaques de la Russie contre le réseau énergétique et la torture en Ukraine pourraient constituer des crimes contre l'humanité (A/HRC/55/66, mars 2024) https://news.un.org/en/node/1134652	A
Security Council Report	What's in Blue : exposé de haut niveau sur l'Ukraine, 23 sept. 2026 (déclaration de la Commission d'enquête du 21 sept. ; chiffres d'août de la HRMMU ; chronologie de la trêve énergétique) https://www.securitycouncilreport.org/whatsinblue/2026/09/ukraine-high-level-briefing-9.php	C
Security Council Report	What's in Blue : réunion selon la formule Arria sur l'Ukraine, 13 oct. 2026 (résumé de l'exposé du 9 oct.) https://www.securitycouncilreport.org/whatsinblue/2026/10/arria-formula-meeting-on-ukraine-11.php	C
Conseil de sécurité de l'ONU	Résolution 2202 (2015), annexe I : Ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk, 17 févr. 2015 https://digitallibrary.un.org/record/787968	A
Couverture des réunions de l'ONU	SC/11785 — Le Conseil de sécurité adopte à l'unanimité la résolution 2202 (2015), 17 févr. 2015 (Tchourkine : appliquer « mot pour mot ») https://press.un.org/en/2015/sc11785.doc.htm	A
Kremlin (via Ukrainska Pravda)	Poutine : les accords de Minsk n'existent plus, 22 févr. 2022 https://www.pravda.com.ua/rus/news/2022/02/22/7325005/	RU
Die Zeit (via swissinfo/dpa)	Merkel : « Das Minsker Abkommen 2014 war der Versuch, der Ukraine Zeit zu geben », 7 déc. 2022 ; réaction de Poutine, 9 déc. 2022 https://www.swissinfo.ch/ger/putin-zeigt-sich-enttaeuscht-von-merkel-wegen-aeusserungen-zur-ukraine/48123336	C
TASS (citant le Kyiv Independent)	Hollande : « Oui, Angela Merkel a raison sur ce point », 30 déc. 2022 https://tass.com/world/1558075/amp	RU
EUvsDisinfo	Cas de désinformation : Hollande « a déclaré que Paris ne s'était jamais intéressé aux accords de Minsk » https://www.euvsdisinfo.eu/report/former-french-president-francois-hollande-stated-that-paris-was-never-interested-in-minsk-agreements/	C
Grande Chambre de la CEDH	Ukraine et Pays-Bas c. Russie, arrêt du 9 juil. 2025 (contrôle effectif à partir du 11 mai 2014) https://hudoc.echr.coe.int/eng?i=001-244292	A
Mission de la Russie auprès de l'ONU	Déclaration de V. Nebenzia au Conseil de sécurité, 9 oct. 2026 https://russiaun.ru/en/news/409102026	RU
Rossiyskaya Gazeta (État)	« Otvet Tsirkona i Iskandera » : liste des entreprises frappées le 7 oct. 2026, dont « Plastmass-Pryluky » https://rg.ru/2026/10/07/otvet-cirkona-i-iskandera.html	RU
Meduza	Une frappe de missile russe sur un immeuble d'habitation à Pryluky fait 22 morts, dont cinq enfants, 8 oct. 2026 https://meduza.io/en/feature/2026/10/08/russian-missile-strike-on-apartment-building-in-pryluky-northern-ukraine-kills-22-people-including-five-children	C
Novaïa Gazeta Europe	Guerassimov rend compte à Poutine des frappes contre l'infrastructure énergétique de l'Ukraine, 16 oct. 2026 https://novayagazeta.eu/articles/2026/10/16/gerasimov-dolozhil-putinu-ob-udarakh-po-energoinfrastrukture-ukrainy-news	C
OSCE	Documents du Conseil permanent (PC.DEL) — textes d'octobre 2026 non encore publiés au 21 oct. 2026 ; dernier indexé : PC.DEL/804/26 (Canada, CP 1575, août 2026) https://www.osce.org/permanent-council	A
Reuters (via TimesLIVE)	L'anniversaire de Poutine marqué par un barrage meurtrier de missiles sur l'Ukraine — environ 70 missiles, des dizaines de Shahed et 46 drones à réaction, 7 oct. 2026 https://www.timeslive.co.za/news/world/2026-10-07-putins-birthday-is-marked-by-deadly-ukraine-missile-barrage/	C

MÉTHODE

Les propos de Polyanskiy sont cités d'après les textes transmis par la délégation russe à RIA Novosti (1er et 8 oct.) et d'après la propre publication Telegram de la mission (10 oct.) ; tous sont traduits du russe par le Hub et signalés comme tels. Les documents PC.DEL de l'OSCE pour octobre 2026 n'étaient pas publiés au 21 oct. ; lorsqu'ils le seront, le texte anglais PC.DEL remplacera la traduction. Les mots entre crochets sont du Hub. La formule sur Merkel/Hollande/Johnson (affirmation 3) est une glose de RIA Novosti accompagnant la déclaration, et non une phrase attribuée à Polyanskiy ; elle est signalée comme telle.

Chaque affirmation est d'abord confrontée aux documents d'organes mandatés (Niveau A : CPI, Commission d'enquête, HRMMU/HCDH, Couverture des réunions de l'ONU, résolutions du Conseil de sécurité, CEDH, déclaration de l'UE au Conseil permanent) ; les sources indépendantes (Niveau C) ne sont utilisées qu'en l'absence de source de Niveau A. Les données officielles ukrainiennes (Niveau B) ne sont pas utilisées pour réfuter les affirmations russes ; le seul chiffre de Niveau B (22 morts à Pryluky, Service d'urgence de l'État) est un bilan opérationnel et est signalé.

Les positions des autres délégations sont résumées d'après la déclaration de l'UE au CP n° 1580 et, pour la même semaine, d'après le compte rendu de séance du Conseil de sécurité SC/16472 ; les déclarations d'autres délégations au Conseil permanent en octobre 2026 n'étaient pas en ligne au 21 oct. et ne sont pas utilisées.

Niveaux : **A** — organes mandatés par l'ONU, juridictions et organisations internationales (HCDH/HRMMU, Commission d'enquête, CPI, CEDH, AIEA, OSCE, OIAC, documents du Conseil de sécurité) ; **B** — organes officiels ukrainiens, avec la mention « selon l'Ukraine » ; **C** — enquêteurs et médias indépendants ; **RU** — déclarations officielles russes, la position examinée. Les niveaux ne sont jamais combinés dans un même chiffre.